FINANCIÈRE ACCRÉDITÉE

Filiale de Centuria Capital



Newsletter

Plus-value

NUMERO 13

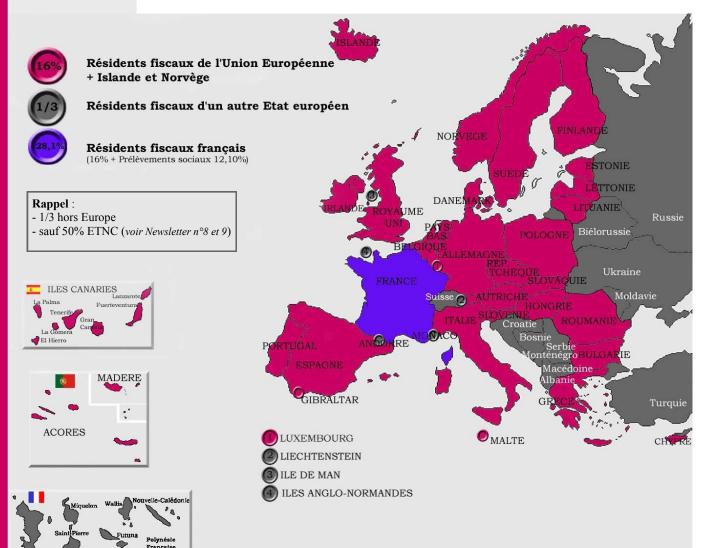
SEPTEMBRE 2010

3, avenue Baquis

www.financiereaccreditee.com

Taux d'imposition des plus-values immobilières réalisées en France par des personnes physiques* résidentes fiscales** d'un Etat européen Article 244 bis A du CGI

- Personne physique détenant directement un bien immobilier ou par l'intermédiaire d'une société translucide
- ** Sur la notion de résidence fiscale voir Newsletter n°3 mai 2009



Rappel:

Les personnes morales ou organismes ayant leur siège hors de France (y compris dans un Etat européen) sont imposables au taux unique de 33,1/3%.

Sont imposables en France les plus-values immobilières réalisées en France par :

- Les sociétés luxembourgeoises depuis le 01/01/2008,
- Les résidents danois, personnes physiques et morales, depuis le 01/01/2009,
- Les sociétés britanniques depuis le 01/01/2010.

10. avenue de Friedland 75008 PARIS Tél. 01 47 23 82 82 Fax 01 47 20 36 57

06000 NICE Tél. 04 93 82 32 53 Fax 04 93 82 31 53

lettre@financiereaccreditee.com

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER Saint-Barthélémy et Saint-Martin : statut particulier - nous consulter

COLLECTIVITES

D'OUTRE-MER